



BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION

Intitulé de la formation :

Dates :

Lieu :

PARTICIPANT

Madame

Monsieur

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone :

Email :

Bulletin à renvoyer complété, daté et signé par courrier postal à :

Institut Milissa - 1 Avenue Patton - BP 2023 - 49016 ANGERS CEDEX 01

accompagné du chèque de la valeur de la formation à l'ordre de l'Institut Milissa.

Le signataire déclare avoir pris connaissance de la nature, du programme et des objectifs de l'action ci-dessus référencée, et vérifié le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation.

La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales de vente figurant ci-après.

Fait à :

Le :

Signature

Centre de Formation MILISSA
1 avenue PATTON BP.2023 - 49000 ANGERS
Tél. : 02 41 73 94 44
E-mail: milissa.institut@gmail.com
N° d'existence : 52 49 01994 49

CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTE aux PARTICULIERS : MODALITÉS d'INSCRIPTION

L'inscription est validée par la réception du bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du règlement. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Si l'effectif maximum est dépassé, une liste d'attente est établie et un report de l'inscription sur une autre session est proposé.

DÉLAI de RÉTRACTATION

A compter de la signature du bulletin d'inscription, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'Institut Milissa par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le prix du stage correspond aux coûts de la formation et des documents et supports pédagogiques remis aux stagiaires. Il ne comprend pas les repas.

MODALITÉS de RÈGLEMENT

Le règlement du prix de la formation doit être effectué :

- pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 10 jours : en totalité au moment de l'inscription
- pour les formations d'une durée supérieure à 10 jours : 30% au moment de l'inscription, le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation.

CONDITIONS d'ANNULATION

Toute formation commencée est due en totalité, sauf cas de force majeure.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour cause de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, prorata temporis.

En cas d'annulation par le stagiaire, confirmée par écrit moins de 10 jours avant le début de la formation, 30% du prix de la formation reste acquis à l'Institut Milissa à titre de dédit, sauf si le stagiaire trouve un remplaçant.

Si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, L'institut Milissa se réserve le droit d'ajourner la formation 10 jours avant la date prévue. Dans ce cas, les montants versés sont remboursés intégralement dans un délai de 30 jours.

CAS de LITIGE

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal d'Angers sera seul compétent pour régler le litige.